

Le pas décisif de la critique et la question transcendantale

« Se forger la pensée d'un objet et connaître
un objet, ce n'est donc pas la même chose. » »

Critique de la raison pure, § 22, trad. A. Renaut,
GF-Flammarion, 2001, p. 206.

Idée



Ce passage pourrait constituer le principe fondateur de la toute la réflexion kantienne. En effet, en distinguant l'acte de penser, d'avoir une idée dans l'esprit, du fait de connaître, de saisir un objet dans l'expérience, Kant montre que le domaine de la connaissance parce qu'il se rapporte aux objets à travers l'entendement et la sensibilité, ne concerne que le monde des phénomènes. Autrement dit, le champ de la connaissance est plus restreint que celui de la pensée.

Contexte

La *critique de la raison pure* se donne pour objectif de déterminer les conditions de possibilité de la connaissance. Pour cela, l'interrogation majeure est celle de savoir que peuvent connaître la raison et l'entendement, indépendamment de toute expérience, et jusqu'où. Cela implique d'emblée deux exigences : mener une analyse critique de la raison et de son pouvoir de penser ; et définir les conditions d'après lesquelles une science devient possible. Pour répondre à ce point, l'auteur divise la *critique de la raison pure* en deux parties : l'Esthétique transcendantale qui se centre sur la sensibilité et plus précisément sur le temps et l'espace comme forme *a priori* de la sensibilité. La logique transcendantale qui, elle-même, se divise en deux sous-parties majeures : l'Analytique transcendantale qui s'attache à l'étude de l'entendement et de ses catégories ; et la Dialectique

transcendantale qui pointe les difficultés auxquelles se confronte la raison dans son désir d'absolu et de connaissance systématique, ce qui la mène au-delà du monde des objets sensibles.

C'est dans l'Analytique transcendantale que s'inscrit cette citation, dans un passage où Kant tente de montrer que le seul usage des catégories de l'entendement consiste à s'appliquer aux objets de l'expérience, élément décisif pour déterminer toute connaissance.

Commentaire

Pour cerner l'intérêt principal de ce passage il convient de partir de la notion de limite (*Grenzen* en allemand). En effet, et tel est l'objet de Kant dans le domaine de la connaissance, il s'agit de comprendre les limites de la connaissance possible à partir des seules facultés du sujet. La limite, sur ce point, loin de s'avérer comme un élément négatif, s'affirme au contraire comme la condition nécessaire pour constituer ce qui est connaissable pour l'homme. Dans la pensée de l'auteur allemand, la limite est certes une frontière, une délimitation du champ connaissable, mais elle est un élément positif en ce qu'elle permet de comprendre ce au-delà de quoi la raison ne peut prétendre en termes de science. À la différence des bornes qui ne sont que de simples négations qui serviraient à conjecturer sur l'ignorance de la raison, la limite s'avère constitutive en ce qu'elle conduit à cerner le champ de notre connaissance, qui sera celui de l'expérience possible.

Dans ce cadre de réflexion, la distinction entre penser et connaître devient plus claire, à partir de la nécessité de la limite. Pour Kant, deux éléments sont nécessaires à toute connaissance : le concept, par lequel en général un objet peut être pensé, représenté par l'entendement ; et l'intuition au moyen de laquelle cet objet est donné. C'est sur ce point que se situe la distinction avec le seul acte de penser. Ce dernier se réduit formellement à un concept dans la mesure où aucune intuition correspondante ne peut lui être donnée. Cela signifie que dans l'acte de penser, il existe bel et bien un concept, une représentation générale, réfléchie, de ce qui est commun à plusieurs objets, mais qui, en l'absence d'intuition, est dépourvue de réalité. Dans ce cas, lorsqu'un concept ne correspond à rien dans l'expérience, dépourvu d'une intuition capable de lui donner un objet, une réalité, il s'agit d'une simple idée de la raison.

Si ce passage est décisif, c'est parce qu'il définit clairement les conditions de la possibilité de la connaissance, de son champ, nécessairement plus restreint que celui de la pensée car la connaissance se limite aux phénomènes, aux objets de l'expérience donnée par les formes de la sensibilité. La pensée d'un objet en général ne peut donc devenir une connaissance que par l'intermédiaire d'un concept de l'entendement qui est nécessairement mis en rapport avec des objets donnés par la sensibilité. Plus précisément, un objet est donné dans l'expérience qu'à la condition d'être donné dans l'espace et le temps, intuitions pures *a priori* de la sensibilité. C'est bien en ce sens qu'il devient alors possible de comprendre les conditions du savoir : un concept de l'entendement auquel correspond, dans l'expérience, un objet donné par l'intuition. Cette distinction entre l'acte de penser et de connaître permet du même coup de distinguer le monde des noumènes du monde des phénomènes. Les phénomènes se définissent comme l'expression extérieure, donnée dans l'espace et dans le temps, d'une réalité intérieure, intelligible, inconnaissable. C'est pourquoi, la connaissance s'inscrit exclusivement dans le champ des phénomènes, où seuls les objets, donnés dans l'espace et le temps, peuvent être appréhendés.



Vocabulaire

Limite : dans une grandeur continue, la limite est ce qui contient la raison des délimitations. Elle est en ce sens constitutive car c'est à partir des frontières qu'elle fixe que quelque chose commence à être.

Concept : le concept est un produit de l'entendement au moyen duquel il devient possible de constituer une unité de représentation, un élément commun à des choses diverses. Les concepts sont en ce sens des éléments du jugement, des prédicats mais qui, sans intuition, sont dépourvus de réalité dans l'expérience.

Objet : simples représentations de notre sensibilité qui se présente à l'homme sous la forme d'un phénomène.

Portée

C'est à partir de cette distinction entre penser et connaître que Kant met en mouvement sa révolution copernicienne qui consiste à délimiter le champ de notre connaissance à partir des seules facultés du sujet. Cette limite permettra également de comprendre comment le savoir se distingue également de la croyance, montrant ainsi que le domaine de la morale ne peut s'identifier avec celui de la connaissance.



La mise en demeure adressée à la raison de reprendre à nouveau la plus difficile de toutes ses tâches et d'instituer un tribunal [...] ; ce tribunal est la Critique de la raison pure.



Critique de la raison pure, Œuvres philosophiques, I, Préface de la 1^{re} édition, Trad. Delamarre et Marty, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, p. 728.



Idée

Pour établir un mode de connaissance certain, il est nécessaire de mener une critique des prétentions de la raison dans sa recherche d'absolu. Cette critique doit donc se présenter à la fois comme un examen, une mise à l'épreuve et comme une validation, justification de toutes nos connaissances.

Contexte

Comprenant que l'acte de penser et l'acte de connaître sont distincts, la visée est à présent de savoir comment une science est possible. Au moyen d'une critique du pouvoir de la raison pure, il s'agit de trancher quant à la possibilité ou à l'impossibilité d'une métaphysique en général. C'est cet objectif que Kant fixe à la *Critique de la raison pure*, dès la Préface de la première édition datant de 1781.

Commentaire

Pour rappel, en l'absence de toute intuition qui permet de se représenter un élément sensible, il est impossible de connaître car, dans ce cas, cet objet est seulement pensé. Cela entraîne trois enjeux : la raison pure comprise comme faculté de penser indépendante de la sensibilité de l'expérience (pure signifie ici ce qui est absolument indépendant de l'expérience) devient dogmatique si elle se donne la prétention de tout connaître à partir uniquement de ses seules

idées ; il est, par conséquent, nécessaire d'instituer un tribunal de la raison, capable à la fois d'en assurer ses justes prétentions, à partir de lois éternelles et immuables, et d'en finir avec ses préemptions non fondées. Cette métaphore du tribunal au-delà de la légalité renvoie à l'idée suivante : il s'agit non plus de poser la question de la connaissance en termes de faits mais la connaissance en termes de droit. Kant distingue dans *Critique de la raison pure*, Déduction transcendantale, §13, la question concernant ce qui est de droit (*quid juris*) et celle qui porte sur le fait (*quid facti*). Si la question du droit à la vérité se pose ici, c'est simplement pour juger quelle doit être la légitimité d'un usage des concepts, tirés de l'entendement pour pouvoir connaître le vrai. C'est pourquoi, cette légitimité ou ce droit se fonde sur la nécessité d'établir une critique de cette raison pure.

Le terme de critique implique ici les considérations suivantes : la critique obéit ici aux deux sens du verbe grec *krinein* : d'une part, il s'agit de mener un examen capable de discerner, de discriminer des éléments. À la façon d'un chimiste qui procède par séparation de matières, le philosophe est tenu de pouvoir déterminer le mode, la valeur et l'influence d'un mode particulier de la connaissance dans l'usage de l'entendement. D'autre part, il est nécessaire de formuler une décision qui apprécie, au sens juridique, à savoir un jugement capable d'apprécier un fait à partir de ce qui est établi comme droit. De ce fait, cet examen doit permettre de déterminer quelle est l'étendue et les limites des connaissances possibles pour la raison humaine. Dans ce contexte, la critique a une double utilité : une utilité négative qui consiste à définir les limites au-delà desquelles toute vérité est insaisissable. Et ces limites sont précisément celles de l'expérience. Une utilité positive en ce que cette critique permet aussi de limiter le champ de la vérité au seul phénomène et de marquer le passage possible vers la philosophie morale. En ce sens, si la critique est assimilée à un tribunal, c'est précisément parce qu'elle permet de juger la légalité de la raison, à savoir le droit que possède la raison humaine de se prononcer sur la vérité des choses. Cela implique de pouvoir définir également dans le cadre de cette légalité, la légitimité de la raison dans ses prétentions à la vérité.

Prise en ce sens, ce tribunal se présente bel et bien comme une critique et en aucun cas comme une doctrine. En effet, il ne s'agit pas pour Kant, d'étendre l'ensemble de nos connaissances, mais de rendre compte des sources et des limites de la raison pure. Autrement dit, il s'agit surtout d'opérer une rectification de nos connaissances. De ce fait, la critique doit être considérée comme une propédeutique, un exercice préliminaire, avant la formulation de la philosophie transcendante.



Vocabulaire

Critique : mise en examen et validation d'une prétention donnée. Loin d'être négative, puisqu'il ne s'agit pas d'opérer un travail de destruction de la raison, la critique se donne comme ambition d'établir les limites de la raison, à partir desquelles une connaissance devient possible.

Tribunal : métaphore juridique utilisée par Kant pour qualifier son travail critique de la raison pure. Cette métaphore se justifie par le fait de recourir à un jugement judiciaire, susceptible d'établir de façon légitime les prétentions de la raison humaine dans sa quête de connaissances.

En droit / en fait : de même que les jurisconsultes qui distinguent dans une cause la question de droit (*quid juris*) de la question de fait (*quid facti*), il est nécessaire, pour lutter contre toute usurpation, de poser la question de la légitimité de toute connaissance pour pouvoir ainsi la justifier. Autrement dit, tout fait doit être évalué à partir de ce qui est de droit.

Portée

Ce passage extrait de la Préface de la première édition de la *Critique de la raison pure*, sera détaillé et approfondi dans la Préface de la deuxième édition de 1787. En effet, face aux critiques de Garve et de Feder, Kant reprend son ouvrage pour en faire une version remaniée, prenant en compte toutes les erreurs d'interprétation et obscurités formulées par ses lecteurs. Cela dit, et c'est là le point essentiel, cette critique changera

de façon définitive l'étude de la métaphysique au sens où elle ramène le pouvoir de la raison à la seule mesure de l'homme. L'autre aspect à prendre en compte et qui fonde toute l'utilité de la critique, c'est la possibilité, grâce aux limites imposées à la raison dans le domaine spéculatif, d'opérer un passage vers le domaine pratique, celui de la morale, dans lequel la raison, grâce à la pensée d'un suprasensible, sera en mesure d'attribuer une réalité morale à des idées situées au-delà de l'expérience (Dieu, liberté et immortalité de l'âme).